

NON A L'EXTRADITION DE GIUSEPPE MAJ, GIUSEPPE CZEPPPEL ET ANGELO D'ARCANGELI DU (nouveau) PCI !!!

VENDREDI 1° DECEMBRE DEBUTE LE PROCES FRANCAIS

Vendredi 1er décembre, à 13h30, [Rendez vous à 12h30 pour remplir la Chambre] au Tribunal Correctionnel de Paris (chambre 16/2, métro Cité) aura lieu le procès pour « association de malfaiteurs pour la fabrication habituelle de faux papiers » orchestré par le juge Gilbert Thiel contre Giuseppe Maj et Giuseppe Czeppel (membres du (n)PCI), Angelo D'Arcangeli (sympathisant du Parti), Ramon Teijelo et Manuela Galan (membres de Fracción Octubre du PCE(r)). Le procès s'articulera en quatre audiences: 1er décembre, 17-18-19 janvier. Nous assistons au dernier acte de persécution du (n)PCI sur le territoire français. Les Autorités françaises concluent avec ce procès la procédure lancée en 2003 contre le Parti à la demande des Autorités italiennes. Pourquoi ? C'est simple : désormais, les Autorités italiennes sont prêtes à déplacer l'épicentre de la persécution du (n)PCI vers l'Italie et n'ont plus besoin du soutien des Autorités françaises. Par l'intermédiaire du juge Paolo Giovagnoli du parquet de Bologne, les Autorités italiennes sont entrain de monter une nouvelle procédure (la huitième) pour « association subversive » contre le Parti. Dans le cadre de cette huitième procédure, le juge Paolo Giovagnoli requerra l'extradition de Giuseppe Maj, Giuseppe Czeppel et Angelo D'Arcangeli. En outre il émettra le mandat d'arrêt pour 20-30 sympathisant et membres présumés du (n)PCI qui vivent en Italie.

« Mais comment le savez-vous? »

La demande d'extradition n'a pas encore été avancée par les Autorités italiennes. Tous les éléments portent cependant dans cette direction. Ou plutôt, seulement dans cette direction. A partir du moment où le juge Paolo Giovagnoli a annoncé être prêt à faire le procès, le juge Gilbert Thiel a soudainement prononcé le non-lieu pour l'accusation de terrorisme avancée depuis trois ans contre Giuseppe Maj, Giuseppe Czeppel, Angelo D'Arcangeli et les deux militants de la Fracción Octubre du PCE(r) et les a renvoyés devant le tribunal avec un nouveau chef d'accusation « association de malfaiteurs pour la fabrication habituelle de faux papiers »

« Et quelle est la connexion entre ces deux dynamiques ? »

pourrait se demander quelqu'un. La réponse est simple : tant que les Autorités françaises n'auront pas conclu la procédure, les Autorités italiennes ne pourront obtenir l'extradition. Les Autorités françaises cherchent donc à conclure le plus rapidement possible la procédure lancée en France.

« S'ils veulent conclure le plus rapidement possible la procédure lancée en France alors pourquoi le procès aura-t-il lieu ? »

pourrai demander quelqu'un. Là encore la réponse est simple : après trois ans d'enquête pour terrorisme, un total de 56 mois de détention préventive, 57 mois de liberté surveillée, 37 perquisitions, 14 gardes à vue, les Autorités françaises ne peuvent pas simplement déclarer un non-lieu. Pour chercher à se « sauver la face » ils doivent monter un procès.

Nous invitons tous ceux qui voudraient empêcher l'extradition de Giuseppe Maj, Giuseppe Czeppel et Angelo D'Arcangeli à participer au procès qui se tiendra le Vendredi 1er décembre 1er à 13h30 au Tribunal Correctionnel de Paris (chambre 16/2, métro Cité)

Dans le cas où ils seraient dans l'impossibilité de participer au procès, nous les invitons à envoyer des lettres et fax de protestation au juge Gilbert Thiel.

L'idéal sera de saturer le standard du juge Gilbert Thiel le matin du 1er décembre en passant le plus possible de coups de téléphone, criant "non à l'extradition de Giuseppe Maj, Giuseppe Czeppel e Angelo D'Arcangeli!"

Comité d'Aide aux Prisonniers du (nouveau) Parti
communiste italien - CAP(n)PCI
BP3 - 4, rue Lénine - 93451 L'Île St. Denis
e-mail : cap-npci-paris@voila.fr

Magistrats

Juge Gilbert Thiel - Tribunal de grande instance de Paris
4, boulevard du Palais 75001 Paris
tél 01 44 32 63 51 - fax 01 44 32 57 75

Juge Paolo Giovagnoli - Procura della Repubblica
c/o Tribunale di Bologna - Piazza Trento-Trieste
40137 Bologna (Italie)
tél 0039 051 20 11 11 - fax 0039 051 20 19 48
e-mail : paolo.giovagnoli@giustizia.it

M Stefano Mogini - Magistrat Italien de liaison auprès du
Ministère de Justice
e-mail : Stefano.Mogini@justice.gouv.fr



Communiqué
30 Novembre 2006

Action contre les extraditions

Aujourd'hui, le drapeau rouge a flotté sur la mairie du 1^{er} arrondissement de Paris

Aujourd'hui, mercredi 29 novembre 2006, une vingtaine de personnes ont occupé durant une heure la mairie du premier arrondissement de Paris afin de protester contre les menaces d'extradition pesant sur les militants du Nouveau Parti Communiste Italien [(n)PCI]. Une banderole a été accrochée à la façade, sur laquelle était écrit « Non à l'extradition des militants révolutionnaires ». Le drapeau tricolore qui trônait jusque-là sur la mairie a été remplacé pour l'occasion par un drapeau rouge.

Giuseppe Czeppel, Angelo D'Arcangeli, et Giuseppe Maj comparaissent vendredi 1^{er} décembre devant le tribunal correctionnel de Paris en tant que militants du NPCI pour « association de malfaiteurs ». Ce procès se poursuivra les 17, 18 et 19 janvier. Les militants du (n)PCI sont menacés d'extradition à l'issue de cette procédure. L'asile politique est en effet aujourd'hui remis en cause, notamment avec la récente entrée en vigueur du mandat d'arrêt européen.

Cet après-midi, le maire du 1^{er} arrondissement, Jean-François Legaret (UMP) a fait appel à la police nationale pour faire évacuer les occupants venus manifester leur solidarité avec les militants du (n)PCI. Vers 16H00, les occupants ont été expulsés de la mairie et sont alors partis en manifestation sauvage jusqu'au ministère de la justice.

La lutte continue !

Empêchons l'extradition des militants révolutionnaires !

Tous au procès des militants du (n)PCI :

vendredi 1^{er} décembre à 13H30 au Palais de justice de Paris

(tribunal correctionnel, Chambre n° 16-2)

Nous restons vigilants. Nous ne laisserons pas les autorités françaises extraire Giuseppe Czeppel, Angelo D'Arcangeli, et Giuseppe Maj.

Pour plus d'information, consulter le site du Comité d'Aide aux Prisonniers du (n)PCI :

<http://cap-npci.awardspace.com>



Ci-dessous, le communiqué diffusé à 15H00.

NON A L'EXTRADITION DE ANGELO D'ARCANGELI, GIUSEPPE MAJ ET GIUSEPPE CZEPPEL !

VENDREDI 1^{ER} DECEMBRE DEBUTE LE PROCES

Aujourd'hui, 29 novembre 2006, nous avons décidé de faire une occupation symbolique de la Mairie du premier arrondissement pour dénoncer la collaboration des autorités françaises avec les autorités italiennes dans la persécution des militants du (n)Parti Communiste Italien.

Trois militants de ce parti sont en effet en danger d'extradition vers l'Italie : Angelo D'Arcangeli, Giuseppe Maj et Giuseppe Czeppel.

En 2003, le juge Gilbert Thiel a ouvert, à la demande du gouvernement Berlusconi, une enquête pour « association de malfaiteurs à des fins terroristes » contre A. D'Arcangeli, G. Maj et G. Czeppel. Après trois ans d'enquête, le juge Gilbert Thiel a, le huit septembre dernier, prononcé le non-lieu pour ce chef d'inculpation. Pour tenter de se « sauver la face » et de justifier les mois de privations de liberté auxquels ont été soumis les trois militants (un total de 56 mois de détention préventive, 57 mois de liberté surveillée, 37 perquisitions et 14 gardes à vue), il les a donc renvoyés devant le tribunal avec une nouvelle accusation : « association de malfaiteurs pour la fabrication habituelle de faux papiers ».

Le procès débutera vendredi 1^{er} décembre. L'audience est fixée à 13h30 au Tribunal Correctionnel de Paris (M^o Cité), chambre 16/2. Le procès se conclura certainement par l'absolution de A. D'Arcangeli et la condamnation de G. Maj et G. Czeppel à des peines inférieures à celles qu'ils ont déjà purgées.

Au même moment, un juge italien, Paolo Giovagnoli du Parquet de Bologne, est en train de monter un nouveau procès pour « association subversive » contre le (n)PCI. Il avancera bientôt la demande d'extradition pour A. D'Arcangeli, G. Maj et G. Czeppel. Ce procès se terminera lui aussi par un non-lieu, après avoir fait subir deux ans de détention préventive aux trois militants et à une trentaine d'autres sympathisants du (n)PCI qui vivent en Italie.

Nous sommes certains que la demande d'extradition sera avancée. Tous les éléments portent dans cette direction : le juge Gilbert Thiel a en effet décidé de prononcer le non-lieu pour « terrorisme » à partir du moment où le juge Paolo Giovagnoli a fait savoir qu'il était prêt à monter un nouveau procès pour « terrorisme ». Tant que la procédure française sera en cours, l'extradition ne sera en effet pas possible. C'est pourquoi Thiel a prononcé le non-lieu. Le procès qui commencera vendredi 1^{er} décembre est seulement un moyen pour se sauver la face et laisser le champ libre aux persécutions italiennes.

Nous demandons la fin de cet acharnement politique et judiciaire qui viole les droits politiques les plus élémentaires !

Non à la collaboration des autorités françaises et des autorités italiennes !

Non à l'extradition de A. D'Arcangeli, G. Maj et G. Czeppel !

Fermeture immédiate de la procédure ouverte par le juge Paolo Giovagnoli !